

DECRET N° 2017- 231 du 18 avril 2017

chargeant **Monsieur Salimane KARIMOU**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire, de l'intérim de **Monsieur Alassane SEIDOU**, Ministre de la Santé, pour la période **du 18 au 25 avril 2017**.

**LE PRESIDENT DE REPUBLIQUE,
CHEF DE LA L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n°90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016 par la Cour Constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- Vu** le décret n°2016-264 du 6 avril 2016 portant composition du Gouvernement,

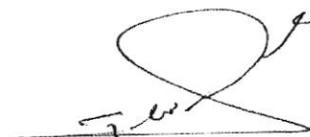
DECRETE :

Article 1^{er} : Pendant la période de l'absence de **Monsieur Alassane SEIDOU**, Ministre de la Santé, son intérim sera assuré, du **18 au 25 avril 2017**, par **Monsieur Salimane KARIMOU**, Ministre des Enseignements Maternel et Primaire.

Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 18 avril 2017

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON